

MAIRIE LABLACHERE
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Le 24 avril 2023 à 18h30

Membres titulaires

Présents : Christine FOURNIER, Lysiane FREMON, Jean-Pierre LAPORTE, Dominique POUGET-TIRION, Brigitte QUERE, Régine MARCY

Absents excusés : Patrick BELGHIT, Christine REBOUL, Chantal THERAUBE.

Procurations : Christine REBOUL donne pouvoir à Christine FOURNIER, Chantal THERAUBE donne pouvoir à Dominique POUGET TIRION

Membres suppléants

Présents : Nicole DJIANN, Roger HALLEGOUET, Daniel MAYET

Absents excusés : Corinne LARCHER, Yannick MARCHAL, Claudine SCHAVITS

Secrétaire de séance : Lysiane FREMON

Ordre du jour :

-Vote du budget primitif du CCAS 2023

-Délibération énumérant les différentes aides 2023 du CASS et modalités d'attribution de l'aide à l'achat d'un ordinateur

-Questions diverses

Mot d'accueil du Président du CCAS, Jean-Pierre Laporte.

Ce dernier donne la parole à Lysiane Frémon, vice-Présidente du CCAS :

- Présentation du budget primitif 2022 :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	11 224,51€	Dotations, subventions	11000,00€
Charges de personnel et frais assimilés	100,00€	Produit exceptionnel	
Autres charges de gestion courantes	12 100,00€	Excédent de fonctionnement reporté	12 424 ,51 €
Total des dépenses	23 424 ,51€	Total des recettes	23 424,51 €

Quelques précisions pour les dépenses :

Charges à caractère général :

Réception et colis de Noel :11000€ - Cotisations : 125€ - bon alimentation : 99,51€

Cotisations URSSAF : 100€

Autres charges de gestion courante :

Autres contributions obligatoires (SACEM, charges sociales animation)

Subvention fonctionnement aux associations : 1000€ (Entraid' Beaume-Drobie)

Différentes aides (énumérées dans la délibération du 24 avril 2023) soient :

-participations à l'achat d'ordinateur pour les élèves entrant en sixième (500€ par

élève habitant à Lablachère si les parents ne paient pas d'impôt et 100€ si les parents

paient entre 100€ et 1100€

-aide à passer le permis de conduire pour les personnes de Lablachère en complément de l'aide de pôle emploi (100€)

-Aides exceptionnelles à des particuliers en difficulté pour règlement de factures (bons alimentaires, divers.....)

-Aides aux familles accueillant des ressortissants ukrainiens

-Participation aux tickets cantines (délibération du 05 aout 2020)

Budget primitif : Approuvé à l'unanimité.

Délibération précisant les différentes aides : Approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

Aucune question diverse

Tour de table :

Aucune observation

La séance est levée à 19h30.

Le Président

La Secrétaire